

# 1 platane avec 1 tronc de 10,50 m de circonférence

Menacé par un conflit de voisinage, un platane « *aux mensurations hors du commun* », planté depuis au moins 200 ans à Cézy, dans l'Yonne, fait désormais partie des sites classés, a annoncé la Direction régionale de l'environnement (Dreal) de Bourgogne-Franche-Comté.

Un décret, daté du 6 février, « *vient couronner 5 ans de procédure initiés fin 2012 [...] par la propriétaire de l'arbre* », alors que son voisin demandait l'application du Code civil et « *l'enjoignait d'éla-*

*guer les branches surplombant sa propriété* », a précisé la Dreal dans un communiqué.

Refusant d'obtempérer, la détentrice du terrain où se trouvait l'arbre a saisi la Dreal pour protéger « *le plus gros platane de Bourgogne et l'un des plus rares dans la catégorie "multi-troncs" en France* », poursuit le communiqué.

Composé de six troncs, soudés à la base et formant un tronc unique de 10,50 m de circonférence, ce « *platane monumental* »

est haut de 45 m et son âge est estimé à « *200 ans minimum* ».

Après une enquête publique, une « *instance de classement* » du ministère de l'Écologie en 2013 pour bloquer l'application du Code civil, et le passage devant plusieurs commissions, le décret protège désormais l'arbre et son écrin paysager sur un site de 4198 m<sup>2</sup>.

Aucun arbre n'avait été classé au titre des sites depuis 1948. Soixante-dix ans plus tard le platane de Cézy « *vient compléter*

*les 20 sites classés de l'Yonne* », a ajouté la Dreal.

